

À suivre...

Philippe Lazar

Les divers textes qui précèdent témoignent, je le crois, de l'intérêt majeur d'une réflexion approfondie au sujet du concept de responsabilité dans la multiplicité du recours à ce terme. Nos premières approches ont beaucoup porté sur ce qu'on peut appeler les responsabilités collectives ou peut-être, de façon plus aiguë, les responsabilités des collectivités humaines, telles que les États, les peuples ou les entreprises. Elles ont attiré l'attention sur la difficulté de transposer à cette échelle les questions juridiques et éthiques qu'on traite habituellement à celle des individus. Mais plusieurs textes aussi ont rendu compte d'exemples frappants de prise individuelle de responsabilités.

Il reste beaucoup à dire au sujet des responsabilités individuelles ou collectives qui incombent aux « décideurs » de tous ordres : politiques, administratifs, économiques, sociaux, culturels. Ainsi, dans un numéro antérieur de la revue, Jean-François Théry, analysant « le système complexe des institutions judiciaires françaises »²⁰, s'inquiétait à juste titre de la tentation croissante de l'autorité judiciaire de porter jugement sur la responsabilité des acteurs politiques.

L'un des thèmes essentiels que nous devons aborder – et dont nous avons volontairement différé l'étude tant il mérite d'être abordé sous plusieurs angles – est celui du poids de la science et des techniques dans



© JEAN-FRANÇOIS LÉVY

Philippe Lazar
est directeur de
la revue *Diasporiques/Cultures*
en mouvement.

l'avenir de l'humanité et même dans celui de la planète. L'expression « principe de précaution », désormais constitutionnelle, y aura évidemment en particulier sa place.

Et enfin, *last but not least*, nous nous devons de réexaminer sous l'angle du concept de responsabilité les questions que nous avons déjà souvent abordées en utilisant les termes de « droits » ou de « devoirs », notamment dans le débat que nous leur avons consacré et dans les articles cités en référence : *L'affirmation progressive des droits culturels ; Droits de l'Homme et droits de l'animal : continuité ou discontinuité ? ; Fondements des droits de l'Homme*²¹. Ces questions sont d'ordre juridique mais aussi, et fondamentalement, d'ordre historique, culturel, social, idéologique, politique et philosophique.

La liste des thèmes ci-dessus évoqués n'est évidemment pas exhaustive, elle ne fait que souligner l'importance du domaine que nous nous proposons d'investir plus avant. ☺

²⁰ www.diasporiques.org/r-5212

²¹ www.diasporiques.org/r-4609, www.diasporiques.org/r-4816, www.diasporiques.org/r-4908